



TEXTE ADOPTÉ n° 118
« *Petite loi* »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

22 mai 2025

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord portant création
du Centre de développement des capacités cyber
dans les Balkans occidentaux (C3BO)*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **166, 284, 285 et T.A. 50** (2024-2025).

Assemblée nationale : **944 et 1377.**

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord portant création du Centre de développement des capacités cyber dans les Balkans occidentaux (C3BO), fait à Tirana le 16 octobre 2023, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 mai 2025.

La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 944.